



**ET SI VOUS
POUVIEZ RESTER
CHEZ VOUS ?**



**Jusqu'à 5 000 €
pour adapter
votre salle de bains
à vos besoins**

ActionLogement

**Jusqu'à 5 000 € pour adapter
votre salle de bains à vos besoins
et gagner en autonomie**

VOUS ÊTES...

- Retraité âgé de + de 70 ans⁽¹⁾ à revenus modestes⁽²⁾
- Salarié ou retraité, âgé de + de 60 ans⁽¹⁾, à revenus modestes⁽²⁾ et en perte d'autonomie⁽³⁾

VOUS SOUHAITEZ...

Réaliser des travaux d'adaptation dans votre salle de bains afin de vivre chez vous le plus sereinement possible.

**AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE
JUSQU'À 5 000 €**

pour aménager vos espaces sanitaires :
douche extra-plaie avec sol anti-dérapant,
lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite,
WC rehaussés et de nombreux travaux connexes
(barre d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs...)



**UNE SOLUTION COMPLÈTE
POUR RÉNOVER EN TOUTE CONFIANCE**

- La possibilité de cumuler avec d'autres aides existantes : Anah, CNAV, aide départementale...
- Un conseil personnalisé et un accompagnement technique par un partenaire d'Action Logement

**CONNECTEZ-VOUS SUR
www.actionlogement.fr**

OU CONTACTEZ

Agence Action Logement de NANCY

4, rue des Carmes – 54000 NANCY
Téléphone : 03 72 91 10 10



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Une aide juste et simple pour la rénovation énergétique

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? Depuis le 2 janvier 2020, l'État vous propose une nouvelle aide financière : MaPrimeRénov'. Une aide juste qui s'adapte en fonction de vos revenus, une démarche simple et un bon geste pour la planète.

Il est important de se sentir bien chez soi

Mieux isoler votre maison, changer votre chaudière, installer un système de ventilation efficace : ce sont des travaux essentiels pour ne plus avoir froid l'hiver ou trop chaud l'été. Cela permet aussi de réduire vos factures, d'augmenter la valeur de votre bien et d'améliorer votre confort. Mais ce n'est pas tout ! Réaliser ces travaux vous permettra également d'émettre moins de gaz à effet de serre.

Avec MaPrimeRénov' vous pouvez réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût. Du conseil personnalisé, pour bien définir votre projet de travaux, à l'obtention de l'aide, vous êtes accompagné.

N'oubliez-pas ! Pour réaliser vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu garant de l'environnement (RGE).

Une aide juste

MaPrimeRénov' s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement et s'adapte en fonction des revenus de chacun. L'aide est calculée en fonction de deux éléments : vos revenus et le gain écologique apporté par vos travaux (chauffage, isolation, ventilation...).

Le saviez-vous ?

Des aides locales, ainsi que les certificats d'économies d'énergie (CEE), peuvent venir compléter MaPrimeRénov'.

Si vous n'êtes pas éligible à MaPrimeRénov'

En 2020, vous pourrez toujours bénéficier du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Vous souhaitez bénéficier de l'aide
et déposer votre demande ?

Rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr *



* Site ouvert le 2 janvier 2020

